



# PRÉPARATION POUR COLOSCOPIE LONGUE | 1 TEMPS

(COMMUNÉMENT APPELÉE COLONOSCOPIE)

## DÈS QUE VOUS AVEZ LA DATE DE VOTRE RENDEZ-VOUS



Procurez-vous un contenant de Golytely ou l'équivalent (Colyte ou Peglyte) à la pharmacie.

## TROIS JOURS AVANT LA COLOSCOPIE

Trois jours avant votre examen, suivez une diète réduite en fibres.

PERMIS	INTERDITS
Bouillons/consommés	Crèmes
Viandes, poisson, œufs et tofu	Viandes dures, frites, fumées ou marinées, amandes et légumineuses
Pain blanc, riz et pâtes	
Lait et produits laitiers	Fromages gras, forts ou fermes
Jus de fruits ou de tomates et pommes de terre sans pelure	Fruits, légumes crus ou cuits et jus de pruneau
Desserts et confiseries en quantité modérée	Noix, noix de coco, croustilles et maïs éclaté
Beurre, margarine et mayonnaise	Sauces et vinaigrettes
Infusions, boissons gazeuses, eau embouteillée Thé, café (avec modération)	Alcool

## IMPORTANT

Respectez les consignes de préparation, car votre examen pourrait être reporté.



## LE JOUR PRÉCÉDANT LA COLOSCOPIE

ÉTAPE

1



À partir de 11 h, il ne faut plus manger d'aliments solides, et ce, jusqu'à votre examen.

Vous pouvez consommer :

PERMIS	INTERDITS
Café et thé	Yogourt
Soda au gingembre ( <i>ginger ale</i> )	Pudding
Eau	Potage
Gelée Jell-O	Crème glacée
Jus de fruits clairs (sans pulpe)	Liquide de couleur rouge
Bouillons	

ÉTAPE

2



À partir de 16 h, boire tout le contenant de la solution de Golytely (Colyte ou Peglyte).

Prenez un verre chaque 10 à 15 minutes.

Si vous avez des nausées, vous pouvez prendre la solution plus lentement, mais vous devez la boire entièrement. **Vous pouvez aussi la prendre froide, avec des glaçons.**



## LE JOUR DE LA COLOSCOPIE

ÉTAPE

3

### SI VOTRE EXAMEN EST PRÉVU EN AVANT-MIDI!

À partir de minuit, il ne faut plus :



- Fumer
- Boire
- Manger

### SI VOTRE EXAMEN EST PRÉVU EN APRÈS-MIDI!

À partir de 7 h, il ne faut plus :



- Fumer
- Boire
- Manger

### Révision et mise en page

Service des communications

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 2017

[santeestrie.qc.ca](http://santeestrie.qc.ca)

Janvier 2020 – 1-6-71726